

table et de faire payer ce taux par tels baigns qu'il croira à propos."

Résolu,—"Que des tuyaux de distribution de l'Aqueduc soient posés entre la rue et toutes les maisons payant un bon intérêt sur les dépenses; pourvu que chaque propriétaire recevant l'eau avance le montant de cette dépense, qui sera remboursée à même la taxe de l'eau; et que cette dépense soit portée au compte du fonds de l'Aqueduc."

Résolu,—"Qu'un plancher en madriers appuyé sur des piliers soit posé en face de la halle Champlain, pourvu que cette dépense n'exécède pas deux mille piastres; et que l'argent soit pris sur le fonds général."

Résolu,—"Que des dalles et des grilles soient posées à la halle du marché Jacques Cartier, si la dépense n'exécède pas quatre cents piastres, et si un an de délai est accordé pour la payer; et que le montant de cette dépense soit pris sur le fonds général."

Résolu,—"Que Son Honneur le Maire soit autorisé à vendre à monsieur Wm. Baker, un emplacement situé dans l'angle nord-ouest des rues Saint-Eustache et Nouvelle, moyennant la somme de cent louis payable comme suit: cinquante louis comptant et la balance en deux ans, c'est-à-dire, vingt-cinq louis par année avec intérêt; et que cette somme soit versée dans le fonds d'amortissement."



Ce que fait souvent au nez de ses amis monsieur HENRI LENRUMÉ, du département du secrétaire provincial.

NOS GRANDS HOMMES.

PREMIER TABLEAU.



Portrait véridique de sa majesté le p'tit Antoine Ningo-Jean récitateur des lectures de monsieur Etienne Parent, et l'ami de Bussiére (Achille) et compagnie.

SECOND TABLEAU.



La tête du dit Bussiére.

ANNONCES.

PERDUE.

MARDI MATIN, depuis la rue du Vieux Pont, jusqu'au Marché de la Basse Ville. Un PORTEFEUILLE en maroquin rouge, contenant la somme de £11 17 6. Celui qui le rapportera au bureau du "Canadien", sera généreusement récompensé. Québec, 10 novembre 1859.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

TROUVÉ.

Un document intitulé "Bill of Parcels." Le propriétaire pourra le ravoier en s'adressant à monsieur F. X. Déry, ferblantier, rue Saint-George, faubourg Saint-Jean, ou à ce bureau, et en payant les frais d'annonce.

Québec 4 octobre 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus, comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, pourront être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais. GODFROY SAINT-PIERRE Québec 13 juillet 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES:—Six lignes et au dessous, 2s. pour la première insertion, 1 Gd. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 3 Gd. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR